

LA ROCHE-SUR-YON

Tous au vert !

« 3, 2, 1... Jardinez », c'est le projet sportif et culturel que l'Ugsl de Vendée a lancé en octobre dernier pour le cycle 1. Succès garanti ! Marie-Blanche Payerne-Camps



© H. JOHNSON/DDEC 85

Au Logis de la Chabotterie, les enfants jardinent et apprennent.

En Vendée, quarante-huit enseignants de cycle 1 ont démarré dès la Toussaint des activités dans le cadre du projet de l'Ugsl « 3, 2, 1... Jardinez » : lecture de l'album *Bulle et Bob au jardin*, de Nathalie Tual, apprentissage du vocabulaire du jardin, ateliers sportifs et activités artistiques. Depuis janvier, une vidéo mensuelle de deux minutes, réalisée par l'École départementale des arts et du patrimoine partenaire, est envoyée aux enseignants : les mascottes Bulle et Bob y présentent aux élèves le jardin à travers les saisons et leur apprennent chansons et danses. Ce projet interdisciplinaire se clôture en avril et mai lors de douze grands rassemblements au Logis de la Chabotterie à Montréverd (85). Durant une journée, quatre classes participent par équipes à des ateliers sportifs (labyrinthe végétal, course...) et culturels (parcours sensoriel, préparation d'une salade de fruits). Puis le goûter est suivi d'un temps musical collectif.

À l'école Les Roseaux, à Soullans, les deux classes de MS et de GS participent à ce projet interdisciplinaire, qui s'inscrit dans le thème d'année « Tous au vert ». Une diététicienne d'Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais) est venue présenter aux enfants fruits et légumes de saison. Une sortie a aussi été organisée pendant la Semaine du jardinage de mars dernier et des parents d'élèves (paysagiste, jardinier...) sont intervenus en classe. L'enseignante de MS, Françoise Boilève, utilise « 3, 2, 1, Jardinez ! » comme un fil conducteur : toutes les activités et exercices sont axés sur les fruits et légumes – des chansons au calcul, des courses en brouette aux semis, en passant par la préparation d'une soupe : « C'est un projet porteur de sens qui se vit en classe et à l'extérieur. Et croyez-moi, les enfants attendent avec impatience le rassemblement dans le grand jardin de la Chabotterie ! »

Profs : quid du cumul d'activités ?



© S. HORGUELIN

Les maîtres exerçant dans les établissements sous contrat d'association, qu'ils soient maîtres contractuels ou délégués auxiliaires, sont des agents publics de l'État (art. L 442-5 du Code de l'Éducation).

En matière de cumul d'activités, ils sont donc soumis aux mêmes règles que les fonctionnaires. Comme ces derniers, ils doivent se consacrer intégralement à leurs fonctions et ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative quelle qu'elle soit.

La loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires – dite loi Le Pors – prévoit un certain nombre de dérogations à ce principe d'interdiction (production d'œuvres littéraires, scientifiques ou artistiques, possibilité pour les enseignants d'exercer une profession libérale qui découle de la nature de leurs fonctions) et autorise un certain nombre d'activités privées pouvant être exercées à titre accessoire. Le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique énumère ces activités accessoires.

Un enseignant contractuel travaillant à temps complet ou assurant un service supérieur à 70 % d'un temps complet et souhaitant cumuler son activité d'enseignement doit demander **au préalable** une autorisation de cumul auprès du recteur. Il est à noter que les maîtres à temps partiel autorisé ou de droit sont également tenus de solliciter cette autorisation. En revanche, les maîtres qui sont à temps incomplet égal ou inférieur à 70 % d'un temps complet peuvent librement exercer une activité privée lucrative sous réserve d'en informer au préalable l'autorité académique.

Bien entendu, les activités cumulées doivent l'être dans le respect de la durée maximale légale de travail : 10 heures par jour, 48 heures par semaine (ou 44 heures par semaine en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives).